

DEMANDE DE FORFAIT DE SKI SAISON

HIVER 2025/2026 : PRIMAIRES, COLLÉGIENS, LYCÉENS (-18 ans) LES BELLEVILLE

Enfants nés après le 31/12/2007

Ouverture des demandes
à partir du 3/11/2025

PHOTO

► FORFAIT LES 3 VALLÉES

Moins de 18 ans : GRATUIT

► BÉNÉFICIAIRE (ENFANT)

Nom et prénom :
Classe : Établissement scolaire :
Date de naissance :

► COORDONNÉES

Parent 1

Nom et prénom :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :
Profession :
Nom et adresse de l'employeur :

Parent 2

Nom et prénom :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :
Profession :
Nom et adresse de l'employeur :

► OBTENTION ET DATE DE LA DEMANDE

Forfait réalisé **en direct** à l'accueil de la mairie de Saint-Martin de Belleville.

Date limite de la demande : 31/12/2025.

ATTENTION : en cas de perte, le nouveau forfait sera de 10 € sur présentation du justificatif de vente qui vous sera envoyé par courriel. Il sera réalisé au guichet des remontées mécaniques.

► PIÈCES À FOURNIR À LA MAIRIE

- ☐ Le formulaire de demande de forfait de ski complété et signé.
- ☐ Le forfait de la saison précédente (hors 1^{re} demande).
- ☐ 1 photo d'identité récente et en couleur.

Uniquement pour les collégiens et lycéens :

- ☐ Le certificat de scolarité (secteur Les Belleville) ou la carte d'étudiant (si étudiant de moins de 18 ans).
- ☐ Le dernier avis d'imposition avec adresse dans la commune Les Belleville (2024/2025)*.
- ☐ **Uniquement pour les parents saisonniers** travaillant dans la commune Les Belleville : le certificat de travail d'un des parents ou justificatif de situation professionnelle*.

* Sur présentation papier ou version numérique. Pour les cas particuliers : passage en commission.

Je certifie exact l'ensemble des informations fournies et j'accepte de communiquer sur simple demande tous justificatifs réclamés par la mairie ou les sociétés de remontées mécaniques.

Le
Signature précédée de la mention «lu et approuvé»

Date de dépôt en mairie :
Visa mairie obligatoire

En cas d'enneigement insuffisant, le forfait ainsi obtenu, pourra être refusé en fonction de la fréquentation du domaine skiable, sur demande du délégant. Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les données recueillies pourront être utilisées dans le cadre de la politique enfance et jeunesse. Les Conditions Générales de Vente et d'utilisation des forfaits de remontées mécaniques ont été mises à jour conformément aux nouvelles directives européennes en matière de confidentialité. Ce type de forfait est attribué selon les modalités de la délibération du conseil municipal du 28/07/2025 et ne donne pas droit aux avantages liés à l'achat d'un forfait saison tarif public. L'acquisition d'un forfait implique la connaissance et l'acceptation par la personne, de l'intégralité des CGVU affichées dans tous les points de vente et mises en ligne sur les sites internet lesmenuires.com et valthorens.com, sans préjudice des voies de recours habituelles. Compte tenu des conditions tarifaires accordées toutes fraudes constatées se traduiraient par le retrait immédiat du forfait, par le paiement d'une amende forfaitaire de 5 fois le prix de la journée et par l'impossibilité d'obtenir gratuitement un forfait ou de racheter un forfait à tarif réduit. L'ensemble des informations demandées est obligatoire pour le traitement de votre demande de forfait. Ces informations sont destinées à la SETAM et à la SEVABEL afin de valider votre demande de forfait. Conformément aux articles 34 et suivants de la loi n° 7817 « Informatiques et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression de vos données à caractère personnel auprès de la SEVABEL, service Relation client, 1349 avenue de La Croisette, Les Menuires 73440 Les Belleville et de la SETAM, service caisse, Le Généri, Val Thorens 73440 Les Belleville. Nous vous informons que les données de passages aux remontées mécaniques pourront être conservées dans le cadre de la lutte contre la fraude. Votre photo sera également conservée pendant la durée de validité de votre forfait pour les mêmes raisons.



Les Belleville
UNE COMMUNE - TROIS STATIONS
SAINT-MARTIN - LES MENUIRES - VAL THORENS

sevabel

